

25 SEPT 2019

NOTE D'INFORMATION AUX PROFESSIONNELS DE SANTE

Objet : Spécialités contenant du Nifuroxazide: information importante relative aux indications, aux contre-indications et aux modalités de prescription.

La Direction de la Pharmacie et du Médicament tient à porter à la connaissance des professionnels de la santé, que suite à la décision de l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé (ANSM) du retrait de la vente libre des spécialités contenant du **Nifuroxazide** et l'interdiction de son utilisation chez les enfants de moins de 18 ans en vue de ses effets indésirables graves et compte tenu du mésusage lié à cette substance ainsi que l'insuffisance des études cliniques menées chez l'enfant, il a été décidé que les spécialités contenant du **Nifuroxazide** sont désormais:

- **Contre-indiquées** chez l'enfant et l'adolescent de moins de 18 ans ;
- Délivrées uniquement sur **ordonnance**

La Direction de la Pharmacie et du Médicament tient à préciser que les laboratoires concernés vont procéder à l'actualisation de leurs RCP et de leurs notices.

La forme suspension est désormais destinée uniquement aux adultes.

Il est à rappeler que dans la majorité des cas, les diarrhées guérissent sans traitement médicamenteux. La prise en charge chez le petit enfant repose essentiellement sur l'administration de solutés de réhydratation orale.

Ministère de la Santé
Chargée de la Gestion de la Direction
de la Pharmacie et du Médicament
Pr. Ag. Meriem RAÏGAL EL KHROUF